

Homélie du 5° Dimanche de Carême C.

Invité à parler du pardon et de la réconciliation à un groupe, l'abbé Jean Cachot, qui fut aumônier de prison, disait comment, pour un détenu, il est difficile d'établir un passage entre l'acte délictueux commis et l'avenir possible ouvert par le pardon donné et reçu. Il dit facilement : « Ce que j'ai fait est impardonnable ! » Il le traîne comme un boulet, que le regard des autres lui renvoie à la figure.

Par ailleurs, nous savons bien aussi qu'il nous est difficile de dissocier l'acte mauvais, de la personne qui a posé cet acte : la personne ne se réduit pas à l'acte mauvais commis... Dans les conversations courantes on sent bien comment on a vite fait l'amalgame : on identifie telle personne à ce qu'elle a fait de mal ! Même si celui qui a commis un délit, a payé sa dette, on se méfie encore de lui ! C'est ainsi que, souvent, les sortants de prison ont du mal à retrouver du travail.

Ce témoignage contraste avec la Parole de Dieu d'aujourd'hui qui nous dit que pour le Dieu de Jésus Christ un à-venir est toujours possible pour le pécheur, même si les apparences sont contraires. C'est déjà l'expérience qu'avait faite le peuple d'Israël au cours de son histoire et celle qu'a faite St Paul, lui, l'ancien persécuteur, devenu apôtre du Christ ; celle qu'a faite la femme adultère de l'évangile.

Bien plus, Jésus nous montre que notre passé de pécheur peut nous aider à rebondir !

1) « Ne vous souvenez plus du passé, dit le prophète au peuple qui subit les conséquences de ses infidélités. Rappelez-vous plutôt ce que le Seigneur a fait pour vos pères au moment de la sortie d'Égypte et dans le désert. Il est prêt à agir encore de la même manière : c'est une vie nouvelle qu'il vous offre ; c'est un monde nouveau qui se prépare pour vous, car Dieu a oublié vos infidélités !

Comme en écho, le psaume 125 chante la réalisation des promesses du prophète.

2) St Paul, lui, réfléchissant à son passé de pharisien exemplaire, exprime sa reconnaissance et son attachement au Christ. Il considère tous ses mérites et avantages du passé comme de la balayure par rapport à l'expérience qu'il a faite dans sa rencontre du Christ. ***Désormais le Christ est le TOUT de sa vie.*** Même dans ses souffrances endurées, il expérimente la puissance de sa résurrection. Tournant le dos au passé, il poursuit sa course...

3) Pour la femme adultère de l'évangile : au premier abord les choses sont simples. Du moment qu'elle a été prise en flagrant délit, elle doit mourir, lapidée.

Jésus, en bon juif, n'a pas à se poser de questions ! S'il ne l'accuse pas, que fait-il de la Loi ? (Là où le bâton blesse c'est que le Livre du Lévitique sur lequel les pharisiens s'appuient dit explicitement : 'l'homme surpris en adultère sera mis à mort' Or ici on ne parle pas de l'homme fautif. S'il est innocenté, ils s'en rendent complices !)

Leur manière de procéder montre aussi que cette affaire n'est qu'un prétexte : s'ils demandent à Jésus d'être juge dans cette affaire, c'est pour le piéger et pouvoir ensuite l'accuser. Derrière le procès fait à cette femme, se profile déjà celui de Jésus ! 5 la suite de l'évangile va le démontrer.

En faisant relâcher la femme, Jésus incite à désobéir à la Loi ; s'il la condamne, il contredit son message de miséricorde. Mais Jésus, qui connaît ce qu'il y a dans l'homme, flaire leur manigance et évite de tomber dans le panneau. Il laisse délibérément s'installer le silence, qui renvoie chacun à sa conscience.

Puis, tombe sa parole tranchante :

« Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre ! »

Pas d'échappatoire possible ! Rapidement, tous les accusateurs s'en vont les uns après les autres en commençant par les plus âgés (souligne avec humour l'évangéliste).

Alors qu'elle se retrouve seule en face à face avec Jésus, ce long temps de silence lui a permis de découvrir qu'elle est aimée sans condition, d'un amour de miséricorde.

'C'est le face à face de la misère et de la Miséricorde, écrit St Augustin.

--« Personne ne t'a condamnée ? lui demande Jésus. -- Personne, Seigneur ! – Eh bien, moi non plus je ne te condamne pas. Va ! et désormais ne pèche plus ! »

Celui qu'elle appelle Seigneur, ne l'a pas condamnée ; mais il lui dit bien 'Va ! ne pèche plus !' c'est à dire 'Va plus loin que ton péché ! relève- toi ! Réapprends à marcher sur la route du véritable Amour qui t'a été révélé, et sois à ton tour témoin de la miséricorde et du pardon dont tu as bénéficié de la part du Seigneur à travers moi.

'Cette femme, écrit le pape François, nous représente tous, nous tous qui sommes pécheurs, c'est à dire adultères devant Dieu, ayant trahi sa fidélité. Il ne veut pas notre condamnation, mais, par Jésus, qui nous sauve du péché et de la mort, il nous dit : 'Je ne veux pas que tu meures, mais que tu vives'.

(Cet épisode nous renvoie quelques questions : quel regard avons-nous sur les autres ? Ne sommes-nous pas souvent prêts à juger comme les pharisiens ? à jeter la pierre comme on dit ? Nous regardons-nous nous-mêmes, avant de juger ceux qui nous sont semblables ?)

Et aussi : ***quel sens avons-nous du sacrement du pardon ?***

En ce temps de Pâques : dans quelles dispositions allons-nous nous en approcher ? Nous sommes invités à le vivre comme sacrement de l'Amour de Dieu qui nous est offert pour aller de l'avant et nous redonner notre chance. Alors, n'hésitons pas à venir prendre la main que Jésus nous tend en nous disant : Relève-toi et va ! tes péchés te sont pardonnés !
Amen.

P. Jean Claude Saillard